

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 20 juillet 2018

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 13/07/2018

*L'an deux mille dix-huit et le vingt juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL*

Présents : 9

**Présents :** Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Sylvie THOMAS, Denis MICHEL, Emilie TORNIER

Votants: 10

**Représentés:** Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER

Pour: 10

**Excusés:**

Contre: 0

**Absents:** Frédéric THOMAS

Abstentions: 0

**Secrétaire de séance:** Thierry BLAISE

### Objet: Modernisation de l'éclairage public - 2018\_059

Le Président fait part à l'assemblée des démarches entreprises dans le cadre des travaux à réaliser pour l'amélioration de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil valide le choix de la commission d'appel d'offres qui a attribué le marché à l'entreprise PARISSET située à ALLAIN (54170) pour un montant de 29.415,00 euros hors taxes.

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Damienne VILLAUME, Adjoint

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/07/2018 054-215405192-20180720-2018_059-DE

**COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE****Séance du 20 juillet 2018**

<b>Membres en exercice :</b>	Date de la convocation: 13/07/2018
<b>11</b>	<i>L'an deux mille dix-huit et le vingt juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
<b>Présents : 9</b>	<b>Présents :</b> Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Sylvie THOMAS, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
<b>Votants: 10</b>	<b>Représentés:</b> Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER
<b>Pour: 10</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b> Frédéric THOMAS
	<b>Secrétaire de séance:</b> Thierry BLAISE

**Objet: Accessibilité Salle Poirel - 2018\_060**

Le Président fait part à l'assemblée des démarches entreprises dans le cadre des travaux à réaliser pour la mise en accessibilité de la salle Poirel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil valide les choix de la commission d'appel d'offres qui a attribué les lots de ce marché selon le tableau suivant, et auxquels s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'oeuvre et d'architecte.

N°	LOT	NOM	PRIX HT
01	Maçonnerie - Démolition	SAS KEKIC BANDA	38.633,73 €
02	Menuiserie PVC et METAL	Menuiserie DLG	3.376,00 €
03	Menuiserie BOIS intérieure	Rochotte	11.225,44 €
04	Plâtrerie Isolation	ELIPS	16.058,87 €
05	Electricité Lustrerie	Alizon	9.980,00 €
06	Plomberie Sanitaires	Lud'Eau Chauffage	14.751,42 €
07	Chauffage gaz	ADG Energies	20.001,66 €
08	Chape Carrelage	Miller	13.691,19 €
09	Peinture	ELIPS	18.511,57 €
10	Appareil élévateur	AEA	15.640,00 €
	Maitrise d'oeuvre	Strassus	7.500,00
	Architecte	Strassus	1.344,00
		<b>TOTAL HT</b>	<b>170.713,88 €</b>

RF
Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/07/2018
054-215405192-20180720-2018_060-DE

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Damienne VILLAUME, Adjoint

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/07/2018 054-215405192-20180720-2018_060-DE

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 20 juillet 2018

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 13/07/2018 <i>L'an deux mille dix-huit et le vingt juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
<b>Présents : 9</b>	<b>Présents :</b> Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Sylvie THOMAS, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
<b>Votants: 10</b>	<b>Représentés:</b> Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER
<b>Pour: 10</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b> Frédéric THOMAS
	<b>Secrétaire de séance:</b> Thierry BLAISE

---

### Objet: Emprunt mise en accessibilité Salle Poirel - 2018\_061

Par délibération en date du 22 juin 2018, le Conseil a décidé de souscrire un emprunt de 144.000 euros pour réaliser les travaux de mise en accessibilité de la salle Poirel et a chargé le maire de la recherche d'un organisme bancaire.

Il présente le résultat de ses recherches et invite les élus à se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les élus retiennent l'offre suivante:

- Banque: Caisse d'Epargne

- Montant: 144.000 €

- Durée: 20 ans

- Echéance trimestrielle: 2.149,44 €

Le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Damienne VILLAUME, Adjoint.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/07/2018 054-215405192-20180720-2018_061-DE

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 20 juillet 2018

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 13/07/2018 <i>L'an deux mille dix-huit et le vingt juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
<b>Présents : 9</b>	<b>Présents :</b> Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Sylvie THOMAS, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
<b>Votants: 10</b>	
<b>Pour: 10</b>	<b>Représentés:</b> Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b> Frédéric THOMAS
	<b>Secrétaire de séance:</b> Thierry BLAISE

---

### Objet: Comité de pilotage "Périscolaire" - 2018\_062

Actuellement, le Comité de pilotage "Périscolaire" est constitué de

- Quatre représentants de Lachapelle
  - \* Véronique PAQUOT
  - \* Christophe FRENOT
  - \* Jean-Marie GUIZOT
  - \* Audrey MOUGENOT
- Quatre représentants de Thiaville
  - \* Damienne VILLAUME
  - \* Frédéric THOMAS
  - \* Emilie TORNIER
  - \* Vittore PETTOVEL.

Monsieur Vittore PETTOVEL ayant décidé de ne plus siéger dans ce comité, il est nécessaire de mettre en place un nouveau représentant de la commune de Thiaville.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Gilles ZINUTTI représentera désormais Thiaville dans le Comité de Pilotage "Périscolaire".

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Damienne VILLAUME, Adjoint

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/07/2018 054-215405192-20180720-2018_062-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 20 juillet 2018

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 13/07/2018 <i>L'an deux mille dix-huit et le vingt juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
<b>Présents : 9</b>	<b>Présents :</b> Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Sylvie THOMAS, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
<b>Votants: 10</b>	
<b>Pour: 9</b>	<b>Représentés:</b> Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b> Frédéric THOMAS
	<b>Secrétaire de séance:</b> Thierry BLAISE

### Objet: Personnel périscolaire - 2018\_063

Monsieur Denis MICHEL pouvant être considéré comme personne intéressée est invité à quitter la salle. Il n'assiste donc pas au débat et ne prend pas part au vote.

Le Président rappelle aux élus les différentes délibérations prises à propos du personnel en charge du PERISCOLAIRE:

- 28 décembre 2016 : reprise de deux personnes suite à la dissolution de la CCVC
- 23 janvier 2017: renouvellement d'un contrat du 14 janvier 2017 au 31 août 2017 (contrat 1)
- 23 janvier 2017: renouvellement d'un contrat du 01 février 2017 au 31 août 2017 (contrat 2).
- 30 août 2017: renouvellement du 01 septembre 2017 au 31 août 2018 (contrat 1)

Le seul contrat actuellement en cours est donc le contrat 1 dont l'échéance est au 31 août 2018 et pour lequel il faut se prononcer.

Après en avoir délibéré le conseil **décide:**

- Le renouvellement du **contrat 1** à compter du 1er septembre 2018 et jusqu'au 31 août 2019,
- Que le temps de travail hebdomadaire de l'agent sera de 27.68 heures,
- Que, compte tenu de l'annualisation de son salaire, (l'agent ne travaillera pas au cours des vacances scolaires)  
sa base de rémunération mensuelle sera égale à 92.08/151.67,
- Que la prime annuelle égale à un mois de salaire sera calculée sur la base de 92.08/151.67 et sera versée au prorata de son engagement (si le contrat se poursuit jusqu'à l'échéance : 4/12 mois en décembre 2018, 6/12 mois en juin 2019 et 2/12 mois en août 2019).

De plus, le Maire est autorisé à prendre toute mesure (appel à des bénévoles, interim ou autre)

- en cas d'absence de l'agent,
- dans l'éventualité où les effectifs d'enfants présents nécessitent la présence d'encadrants supplémentaires.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme,

Damienne VILLAUME, Adjoint

Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/07/2018
054-215405192-20180720-2018_063-DE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

RF  
Préfecture de Nancy

---

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 26/07/2018  
054-215405192-20180720-2018\_063-DE

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 20 juillet 2018

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 13/07/2018 <i>L'an deux mille dix-huit et le vingt juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
<b>Présents : 9</b>	<b>Présents :</b> Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Sylvie THOMAS, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
<b>Votants: 10</b>	
<b>Pour: 10</b>	<b>Représentés:</b> Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b> Frédéric THOMAS
	<b>Secrétaire de séance:</b> Thierry BLAISE

---

### Objet: Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire - 2018\_064

Le Comité de pilotage "périscolaire" réuni le 26 juin 2018 et comprenant 3 représentants de chaque commune, n'a pas accepté le projet de modification du règlement intérieur permettant " l'accueil à titre exceptionnel et dérogatoire des élèves fréquentant le collège de Baccarat".

Après discussions, ce sont uniquement des élèves en classe de 6ème qui pourront être acceptés à titre exceptionnel et dérogatoire.

Le Conseil municipal de Thiaville, à l'unanimité, accepte que l'article 2 du règlement intérieur de l'accueil périscolaire soit modifié et d'élargir les bénéficiaires aux élèves de 6ème fréquentant le collège de Baccarat, à titre exceptionnel et dérogatoire.

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Damienne VILLAUME, Adjoint

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/07/2018 054-215405192-20180720-2018_064-DE



## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 20 juillet 2018

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 13/07/2018 <i>L'an deux mille dix-huit et le vingt juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
<b>Présents : 9</b>	<b>Présents :</b> Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Sylvie THOMAS, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
<b>Votants: 10</b>	
<b>Pour: 2</b>	<b>Représentés:</b> Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b>
<b>Abstentions: 8</b>	<b>Absents:</b> Frédéric THOMAS
	<b>Secrétaire de séance:</b> Thierry BLAISE

---

### Objet: Requête 1700509-01 du 22/02/2017 - 2018\_065

Le Tribunal Administratif a tenu audience le 29 juin 2018 afin d'étudier la requête 1700509-01 du 22/02/2017 de la Société des Fêtes visant à annuler un précédent jugement.

Le jugement prononcé le 10 juillet

- annule la délibération du 23 janvier 2017

- rejette les conclusions tendant à l'application de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Le Conseil est invité à se prononcer sur son acceptation de ces conclusions.

Le vote donne le résultat suivant:

- favorable au jugement: 2

- abstention: 8

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour coipe conformez:

Damienne VILLAUME, Adjoint

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/07/2018 054-215405192-20180720-2018_065-DE